



ArcelorMittal

Faire de la Côte-Nord le terrain d'innovation des nouvelles énergies

Mémoire d'ArcelorMittal Mines et Infrastructure Canada dans le cadre de la consultation sur la stratégie québécoise de l'hydrogène vert et des bioénergies

Présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec



Table des matières

À propos de ArcelorMittal Infrastructure Canada s.e.n.c. et de ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c.	3
Sommaire	4
1. Introduction Repenser le développement industriel de la Côte-Nord	6
2. Le rôle des grands donneurs d'ordres dans le développement d'une expertise québécoise et nord-côtière en nouvelles énergies	9
3. La réalisation d'un partenariat financier pour le développement de chaînes d'approvisionnement locales.....	11
4. La disponibilité de la puissance électrique.....	12
5. Conclusion	14

À propos de ArcelorMittal Infrastructure Canada s.e.n.c. et de ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c.

ArcelorMittal est un chef de file de l'acier et l'un des cinq plus grands producteurs de minerai de fer à l'échelle internationale. Les activités d'ArcelorMittal Mines et Infrastructure Canada à Fermont, à Port-Cartier et à Longueuil génèrent autour de 2 500 emplois directs permanents. L'entreprise constitue le plus grand employeur de la Côte-Nord. En ajoutant les emplois indirects et induits, on compte plus de 8 300 emplois découlant de ses activités. L'entreprise travaille avec plus d'une centaine de fournisseurs de biens et services de la région de la Côte-Nord.

ArcelorMittal Mines et Infrastructure Canada exploite deux mines sur la Côte-Nord : celles de Fire Lake et de Mont-Wright, la plus grande mine de fer à ciel ouvert du Canada. Entre 25 et 26 millions de tonnes de minerai de fer y sont extraites chaque année, dont 10 millions sont transformées en boulettes de concentré de fer dans son usine de bouletage de Port-Cartier.

ArcelorMittal Mines et Infrastructure Canada est aussi propriétaire du plus long chemin de fer privé du Canada (420 km) qui relie la mine de Mont-Wright, près de Fermont, à Port-Cartier, où l'entreprise possède également le plus important port de mer privé au Canada et le troisième en achalandage après les ports de Montréal et Toronto. Plus de 450 navires y sont accueillis chaque année.

Sommaire

Pour ArcelorMittal Mines et Infrastructure Canada (ci-après « AMMIC »), la lutte contre les changements climatiques n'est pas seulement une obligation. Elle peut aussi être la source d'un développement industriel mobilisateur et tourné vers l'avenir, qui repose sur l'intégration des principes du développement durable. La Côte-Nord a le potentiel d'être un formidable terrain d'innovation pour les énergies qui alimenteront cette transformation, dont l'hydrogène vert et les bioénergies. La présence de ressources naturelles, notamment forestières, et de grands donneurs d'ordres en démarche de décarbonisation comme AMMIC font de la région un terrain fertile pour le développement d'une expertise québécoise dans la production, la distribution et l'utilisation de ces nouvelles énergies.

AMMIC remercie donc le gouvernement du Québec pour l'opportunité de transmettre nos commentaires sur la stratégie québécoise de l'hydrogène vert et des bioénergies ainsi que sur la façon dont les grands donneurs d'ordres peuvent y contribuer.

Le rôle des grands donneurs d'ordres

Les grands donneurs d'ordres peuvent servir de banc d'essai à grande échelle pour des technologies comme l'hydrogène vert et les bioénergies. Ils permettent à des entreprises innovantes de passer à un stade de commercialisation et de mise en marché au Québec afin d'atteindre éventuellement des marchés internationaux.

À cet effet, AMMIC remplacera, dès 2022, une partie du mazout lourd utilisé dans les fours de son usine de bouletage de Port-Cartier par de l'huile pyrolytique produite par une entreprise de la Côte-Nord. Nous travaillons également avec divers partenaires pour évaluer le potentiel d'établir une chaîne d'approvisionnement locale de biocharbon, en plus de considérer l'hydrogène vert pour décarboniser nos camions de 400 tonnes, nos locomotives et certaines activités industrielles pour lesquelles les options d'électrification sont limitées ou inexistantes pour le moment. Notre port à Port-Cartier pourrait aussi être un lieu d'expérimentation intéressant pour l'hydrogène vert.

Établir une collaboration durable avec de grands donneurs d'ordres, très présents sur la Côte-Nord, pourrait être un avantage considérable dans le développement d'une expertise québécoise en hydrogène vert et bioénergies.

Recommandation 1

Établir des maillages entre les grands donneurs d'ordres comme AMMIC, les gouvernements, les acteurs locaux et les développeurs d'hydrogène vert de bioénergies afin de faire de la Côte-Nord un terrain d'innovation pour la production, la distribution et l'utilisation de ces nouvelles sources d'énergie.

Réaliser un partenariat financier pour le développement de chaînes d’approvisionnement locales

AMMIC souhaite contribuer directement au développement d’un écosystème industriel innovant sur la Côte-Nord qui intégrera les technologies nécessaires pour assurer la transition énergétique du Québec, notamment en structurant des chaînes d’approvisionnement local.

Cela dit, les efforts et investissements requis pour développer ces écosystèmes sont substantiels. Par exemple, à l’heure actuelle, le Québec entier ne produit que 60 000 tonnes de biocharbon par an, alors qu’AMMIC consomme 210 000 tonnes de charbon sur la même période. Les infrastructures de production et de transport d’hydrogène vert sont aussi encore rares.

Un partenariat financier avec le gouvernement du Québec et d’autres acteurs locaux pourrait être réalisé afin de faciliter les investissements destinés à augmenter l’offre d’hydrogène vert et de bioénergies. Ce partenariat pourrait prendre la forme, par exemple, d’une coentreprise.

Recommandation 2

Réaliser un partenariat financier entre de grands donneurs d’ordres comme AMMIC, le gouvernement du Québec et divers acteurs locaux, possiblement sous la forme d’une coentreprise, afin d’assurer les capitaux nécessaires au développement de chaînes d’approvisionnement locales pour de nouvelles énergies, comme l’hydrogène vert et les bioénergies.

Rendre disponible la puissance électrique

Faire de la Côte-Nord un terrain d’innovation et substituer les énergies fossiles qui y sont consommées par d’autres sources à faible empreinte carbone, dont l’hydrogène vert, dépendent d’un apport énergétique massif.

Actuellement, la demande pour tous les projets nécessitant des capacités électriques de plus de 50 mégawatts (MW) doit toutefois être étudiée et n’est pas garantie par Hydro-Québec. Cela limite donc la possibilité d’acteurs industriels d’effectuer leur transition énergétique et d’adopter de nouvelles technologies.

Hydro-Québec, en collaboration avec le gouvernement du Québec, élabore actuellement des lignes directrices afin de déterminer les projets de plus de 50 MW qui seront priorisés dans la distribution de l’électricité disponible. Considérant que certains secteurs industriels, dont les mines et la sidérurgie, font face à un besoin urgent de se décarboniser et qu’une des façons essentielles d’y arriver est à travers l’électrification et la production de matières nécessitant une grande quantité d’électricité (p. ex. hydrogène, torches au plasma, etc.), ces nouvelles lignes directrices – et plus généralement les plans de développement d’Hydro-Québec – devraient être alignées avec leurs projets.

Recommandation 3

Aligner les plans de développement d’Hydro-Québec et les futures lignes directrices pour les projets de plus de 50 MW avec les projets de décarbonisation industriels et de déploiement de l’hydrogène vert et des bioénergies.

Sur la Côte-Nord, les postes et lignes électriques qui alimentent les mines près de Fermont ont actuellement atteint la limite de leur capacité et ne pourront pas soutenir les projets de décarbonisation d'AMMIG et des acteurs de la région. Des travaux urgents sont nécessaires pour construire une nouvelle ligne d'électricité vers les sites industriels et miniers près de Fermont. On observe aussi un manque de puissance disponible dans le secteur de Port-Cartier.

La disponibilité de la puissance électrique est primordiale afin qu'AMMIG et les autres grands acteurs industriels puissent planifier leurs plans de développement et de décarbonisation dans les prochaines années, au bénéfice de toute la Côte-Nord.

Recommandation 4

En collaboration avec toutes les parties prenantes concernées, augmenter la puissance électrique disponible sur la Côte-Nord et construire prioritairement une nouvelle ligne d'électricité dans le secteur de Fermont pour alimenter les projets de développement et de décarbonisation des acteurs industriels et miniers.



Mine d'ArcelorMittal au Mont-Wright, près de Fermont

1. Introduction | Repenser le développement industriel de la Côte-Nord

La lutte contre les changements climatiques est l'affaire de tous. *Le Plan pour une économie verte 2030* (PÉV 2030) du gouvernement du Québec souligne à cet effet l'importance de la contribution de tous les secteurs de l'économie à l'atteinte de nos objectifs climatiques, dont les secteurs industriels. C'est notamment pourquoi AMMIC s'est fixé l'objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 25 % d'ici 2030 puis de devenir carboneutre en 2050. Mais plus qu'une obligation, l'action climatique peut aussi être la source d'un développement mobilisateur et tourné vers l'avenir.

AMMIC souhaite ainsi contribuer à faire de la Côte-Nord un modèle en matière de développement industriel moderne, au Québec comme à l'international, qui repose sur des procédés innovateurs et qui intègre les principes du développement durable à toutes les étapes de ses chaînes de valeur.

En ce sens, nous avons annoncé lors de la 26e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP26), en novembre 2021, des investissements de 205 millions de dollars pour modifier le procédé de notre usine de Port-Cartier afin d'y produire uniquement des boulettes de fer à réduction directe¹ à compter de 2025. En plus de répondre à une demande croissante à l'échelle nationale et internationale pour ce produit, ce projet mènera à une réduction d'émissions de GES au Québec de 200 000 t. éq. CO₂/an dès 2025, ce qui équivaut au retrait de plus de 57 600 véhicules sur les routes².

Nous travaillons également à diminuer notre empreinte environnementale à travers la substitution des énergies fossiles consommées dans notre usine actuelle de Port-Cartier par des options à faible empreinte carbone. Par ailleurs, nous prévoyons la construction d'une deuxième usine de bouletage, en collaboration avec tous nos partenaires régionaux, qui intégrera les meilleures technologies disponibles pour réduire notre empreinte.

Dans ce contexte, nous saluons la volonté du gouvernement du Québec de développer une stratégie québécoise de l'hydrogène vert et des bioénergies; deux sources qui pourraient faire partie du bouquet énergétique nécessaire à la décarbonisation des secteurs industriels et des installations d'AMMIC.

Comme le mentionne le PÉV 2030, l'électrification complète des procédés industriels n'est pas possible dans tous les secteurs, ou elle fait encore face, à l'heure actuelle, à certains défis technologiques ou économiques³. D'autres sources d'énergie doivent être explorées. **AMMIC, comme grand donneur d'ordres et comme propriétaire d'un parc de véhicules lourds ainsi que de plusieurs infrastructures industrielles et de transport, peut contribuer à tester et à mettre l'échelle ces nouvelles technologies.**

En agissant ainsi, AMMIC pourrait s'inscrire dans les principes directeurs présentés dans le document de travail du gouvernement du Québec sur la stratégie, dont ceux de contribuer à l'autonomie énergétique du Québec, de

¹ Les boulettes à réduction directe peuvent être utilisées dans des fours à arc électrique, moins émetteurs que les hauts fourneaux traditionnels des aciéries, qui sont alimentés aux énergies fossiles. Ainsi, en plus de la diminution de GES prévue au Québec, les nouvelles boulettes produites à Port-Cartier qui seront utilisées dans les aciéries au Canada et ailleurs dans le monde entraîneront une réduction de GES estimée à plus de 2,7 Mt. éq. CO₂/an, correspondant à quelque 778 000 véhicules retirés des routes.

² ArcelorMittal (2021). Québec et ArcelorMittal s'allient dans un projet qui réduira les GES de façon importante à l'usine de bouletage de Port-Cartier, [Québec et ArcelorMittal s'allient dans un projet qui réduira les GES de façon importante à l'usine de bouletage de Port-Cartier. - ArcelorMittal \(mines-infrastructure-arcelormittal.com\)](#)

³ Gouvernement du Québec (2020). Plan pour une économie verte 2030, p. 50, <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf?1605549736>

favoriser la collaboration et la participation des communautés régionales, locales et autochtones et de maximiser les retombées socioéconomiques des filières de l'hydrogène vert et des bioénergies au Québec.

Nous sommes donc heureux de transmettre nos commentaires sur la stratégie québécoise de l'hydrogène vert et des bioénergies ainsi que sur la façon dont les grands donneurs d'ordres, incluant AMMIC, peuvent y contribuer. Concrètement, ce document présente :

- certaines retombées positives de l'adoption de l'hydrogène vert ou de bioénergies par de grands donneurs d'ordres comme AMMIC, notamment pour la Côte-Nord ;
- quelques conditions de base à l'adoption et au déploiement de ces nouvelles technologies par de grands donneurs d'ordres des secteurs industriels.

2. Le rôle des grands donneurs d'ordres dans le développement d'une expertise québécoise et nord-côtière en nouvelles énergies

La transition énergétique d'AMMIC est commencée. Nous investissons des sommes importantes pour remplacer, dès 2022, une partie du mazout lourd qui alimente nos fours dans l'usine de bouletage actuelle de Port-Cartier par de l'huile pyrolytique produite sur la Côte-Nord, à laquelle pourraient s'ajouter d'autres formes d'énergies propres comme l'hydrogène vert. Nous évaluons aussi la possibilité de substituer le charbon consommé dans notre usine par d'autres sources d'énergie, comme le biocharbon, entre autres options.

En agissant ainsi, nous avançons non seulement vers l'atteinte de nos propres cibles climatiques, mais nous contribuons au développement de tout un écosystème économique local et innovant.

Le remplacement du mazout lourd par de l'huile pyrolytique dans notre usine de bouletage signifie la relance des activités de l'usine BioÉnergie AE Côte-Nord Canada. Cela permettra de contribuer à la stabilisation des opérations de l'entreprise forestière Arbec, qui est également implantée dans la région et qui est fournisseur de BioÉnergie AE, avec la garantie d'un marché pour ses sous-produits. L'effet multiplicateur positif de la substitution du mazout lourd dans les installations de Port-Cartier est un exemple évocateur de ce qu'AMMIC envisage pour la Côte-Nord : un milieu industriel intégré et générateur d'une richesse durable et collective, qui sera source de fierté pour toute la région.

Les grands donneurs d'ordres comme AMMIC ont un rôle important à jouer dans la concrétisation de cette vision. Comme le démontre notre projet d'intégration d'huile pyrolytique, ils peuvent notamment servir de banc d'essai à grande échelle pour de nouvelles technologies, dont l'hydrogène vert et les bioénergies.

AMMIC possède sur le site minier de Mont-Wright un parc de camions de 400 tonnes dont l'électrification n'est pas encore possible à ce jour. L'hydrogène vert pourrait constituer une solution intéressante pour réduire leur impact environnemental. Il en va de même pour les locomotives du chemin de fer entre Fermont et Port-Cartier qui pourraient servir pour des expérimentations en utilisation d'hydrogène vert. Le port d'AMMIC, à Port-Cartier, pourrait aussi être un lieu d'expérimentation intéressant. **Que ce soit au niveau de l'intégration de bioénergies et d'hydrogène vert dans les procédés et activités de notre usine de bouletage ou dans notre parc de véhicules lourds et nos infrastructures de transport, AMMIC peut être un partenaire de premier plan dans l'expérimentation et la mise à l'échelle des énergies les plus prometteuses.**

En collaborant avec les grands donneurs d'ordres qui ont la **capacité d'utiliser les bioénergies ou l'hydrogène en tant que meilleure énergie pour la meilleure utilisation** (p. ex. transport lourd — terrestre, ferroviaire et maritime —, pratiques industrielles très énergivores, etc.), le Québec pourra développer une capacité de production et de distribution de ces énergies ainsi qu'une expertise dans le domaine. **Les grands donneurs d'ordres permettent ainsi à des entreprises innovantes de passer à un stade de commercialisation et de mise en marché au Québec afin d'atteindre éventuellement des marchés internationaux.**

Le document de travail du gouvernement du Québec sur la stratégie québécoise de l'hydrogène vert et des bioénergies identifie la réalisation de maillages entre des intervenants locaux, nationaux et internationaux comme une action à mener pour développer ces filières. Les grands donneurs d'ordres doivent être considérés comme des acteurs clés de ces collaborations.

Recommandation 1

Établir des maillages entre les grands donneurs d'ordres comme AMMIC, les gouvernements, les acteurs locaux et les développeurs d'hydrogène vert de bioénergies afin de faire de la Côte-Nord un terrain d'innovation pour la production, la distribution et l'utilisation de ces nouvelles sources d'énergie.

La Côte-Nord peut compter sur des ressources naturelles comme la forêt ainsi que sur des acteurs industriels qui peuvent insuffler un dynamisme dans le secteur des nouvelles énergies. **La Côte-Nord pourrait devenir une région importante pour la production de bioénergies et d'hydrogène vert au Québec.** Pour ce faire, certaines conditions de base doivent toutefois être établies, dont :

- la réalisation d'un partenariat financier à plus long terme avec le gouvernement du Québec et les partenaires régionaux pour le développement de chaînes d'approvisionnement local ;
- la disponibilité de la puissance électrique.



Usine de bouletage d'ArcelorMittal à Port-Cartier

3. La réalisation d'un partenariat financier pour le développement de chaînes d'approvisionnement locales

AMMIC souhaite contribuer directement au développement d'un écosystème industriel innovant sur la Côte-Nord qui intégrera les technologies nécessaires pour assurer la transition énergétique du Québec, notamment en structurant des chaînes d'approvisionnement local. Les projets que nous menons avec BioÉnergie AE Côte-Nord Canada en témoignent. AMMIC collabore aussi avec le Conseil Patronal de l'Environnement du Québec ainsi que divers partenaires industriels et gouvernementaux pour évaluer le potentiel de mettre en place une chaîne d'approvisionnement locale de biocharbon.

En plus de leurs retombées bénéfiques directes pour les communautés, ces chaînes d'approvisionnement peuvent aussi assurer aux grands consommateurs un approvisionnement plus stable tout en réduisant les coûts de transport⁴ et les émissions de GES causées par ce transport.

Cela dit, les efforts et investissements requis pour développer ces écosystèmes sont substantiels. Par exemple, à l'heure actuelle, le Québec entier ne produit que 60 000 tonnes de biocharbon par an, alors qu'AMMIC consomme 210 000 tonnes de charbon durant la même période⁵. Les infrastructures de production et de transport d'hydrogène vert sont aussi encore rares.

Pour le moment, le coût de l'adoption de ces nouvelles technologies est également beaucoup plus élevé que celui des énergies fossiles. **À titre d'exemple, AMMIC estime que le coût du biocharbon produit à partir de résidus forestiers est trois fois supérieur à celui du charbon traditionnel.**

Ces coûts demeureront élevés tant et aussi longtemps que l'offre en hydrogène vert et en bioénergies ne sera pas considérablement augmentée.

Ainsi, en cohérence avec l'objectif 5 proposé par le gouvernement du Québec pour la stratégie québécoise de l'hydrogène vert et des bioénergies, soit d'« accroître l'engagement des acteurs publics et privés en faveur du développement des filières de l'hydrogène vert et des bioénergies », **AMMIC est d'avis qu'un partenariat financier avec le gouvernement du Québec et d'autres acteurs locaux pourrait être réalisé** afin de faciliter les investissements destinés à augmenter l'offre d'hydrogène vert et de bioénergies. Ce partenariat pourrait prendre la forme, par exemple, d'une coentreprise.

De cette façon, le Québec pourra développer une expertise unique dans ces nouvelles énergies en ayant l'ensemble de la chaîne de valeur sur son territoire.

Recommandation 2

Réaliser un partenariat financier entre de grands donneurs d'ordres comme AMMIC, le gouvernement du Québec et divers acteurs locaux, possiblement sous la forme d'une coentreprise, afin d'assurer les capitaux nécessaires au développement de chaînes d'approvisionnement locales pour de nouvelles énergies, comme l'hydrogène vert et les bioénergies.

⁴ Le transport de biomasse peut s'avérer un défi, considérant la faible densité du produit qui accroît ses coûts.

⁵ Sauf indication contraire, les données utilisées dans le mémoire proviennent de la documentation, d'évaluations ou d'analyses internes d'ArcelorMittal Mines et Infrastructure Canada.

4. La disponibilité de la puissance électrique

Faire de la Côte-Nord un terrain d'innovation et substituer les énergies fossiles qui y sont consommées par d'autres sources à faible empreinte carbone, dont l'hydrogène vert, dépendent d'un apport énergétique massif.

L'hydroélectricité au Québec est un atout indéniable, en offrant entre autres un intrant propre et renouvelable pour la production d'hydrogène vert. Actuellement, la demande pour tous les projets nécessitant des capacités de plus de 50 mégawatts (MW) doit toutefois être étudiée et n'est pas garantie par Hydro-Québec. Cela limite donc la possibilité d'acteurs industriels, comme AMMIC, d'effectuer leur transition énergétique et d'adopter de nouvelles technologies. À titre d'exemple, une quantité additionnelle d'environ 150 MW est nécessaire pour des projets d'AMMIC, incluant l'installation d'un nouveau système de convoyage et de concassage qui réduira nos émissions de GES et de nouvelles bouilloires électriques ainsi que la substitution des hydrocarbures dans nos camions et locomotives.

Hydro-Québec, en collaboration avec le gouvernement du Québec, élabore actuellement des lignes directrices afin de déterminer les projets de plus de 50 MW qui seront priorisés dans la distribution de l'électricité disponible. **Considérant que certains secteurs industriels, dont les mines et la sidérurgie, font face à un besoin urgent de se décarboniser et qu'une des façons essentielles d'y arriver est à travers l'électrification et la production de matières nécessitant une grande quantité d'électricité (p. ex. hydrogène, torches au plasma, etc.), ces nouvelles lignes directrices – et plus généralement les plans de développement d'Hydro-Québec – devraient être alignées avec leurs projets** afin de leur permettre d'avoir accès aux technologies primordiales pour leur transformation.

Recommandation 3

Aligner les plans de développement d'Hydro-Québec et les futures lignes directrices pour les projets de plus de 50 MW avec les projets de décarbonisation industriels et de déploiement de l'hydrogène vert et des bioénergies.

Sur la Côte-Nord, les postes et lignes électriques qui alimentent les mines de fer près de Fermont ont actuellement atteint la limite de leur capacité et ne pourront pas soutenir les projets de décarbonisation d'AMMIC et des acteurs de la région. **Des travaux urgents sont nécessaires pour construire une nouvelle ligne d'électricité vers les sites industriels et miniers près de Fermont. On observe aussi un manque de puissance disponible dans le secteur de Port-Cartier.**

La disponibilité de la puissance électrique est primordiale afin qu'AMMIC et les autres grands acteurs industriels et miniers puissent planifier leurs plans de développement et de décarbonisation dans les prochaines années, au bénéfice de toute la Côte-Nord.

Recommandation 4

En collaboration avec toutes les parties prenantes concernées, augmenter la puissance électrique disponible sur la Côte-Nord et construire prioritairement une nouvelle ligne d'électricité dans le secteur de Fermont pour alimenter les projets de développement et de décarbonisation des acteurs industriels et miniers.

Comme grand émetteur au Québec, la décarbonisation d'AMMIG — tout comme celle des autres acteurs industriels — pourrait contribuer de manière significative à l'atteinte des objectifs climatiques du Québec, et nous sommes prêts à mettre en œuvre les projets pour y arriver.

Les conditions favorables à un tel effort doivent toutefois être mises en place le plus rapidement possible. Un des objectifs proposés pour la future stratégie nationale de l'hydrogène vert et des bioénergies est d'augmenter l'utilisation de l'hydrogène vert et des bioénergies, notamment en favorisant « le déploiement industriel des technologies pour accélérer la transition énergétique ». Ce déploiement dépend d'un approvisionnement stable et suffisant en électricité propre.

5. Conclusion

La Côte-Nord a le potentiel d'être un modèle en matière de développement industriel innovateur et soucieux des communautés et de l'environnement. Les grands donneurs d'ordres de la région comme AMMIC peuvent être le moteur de ce développement, entre autres en servant de banc d'essai, en soutenant et en mettant à l'échelle de nouvelles technologies prometteuses qui paveront la voie à la décarbonisation des secteurs industriels au Québec, comme l'hydrogène vert et les bioénergies. Ils peuvent contribuer à développer une expertise québécoise dans le domaine, qui pourra éventuellement être exportée dans le monde.

Les bonnes conditions doivent toutefois être mises en place. Tout d'abord, la réalisation d'un partenariat entre le gouvernement du Québec, les grands donneurs d'ordres comme AMMIC et différents acteurs de la région — par exemple, sous la forme d'une coentreprise — pourrait contribuer à financer la structuration de chaînes d'approvisionnement locales en bioénergies ou en hydrogène vert, notamment sur la Côte-Nord. La région possède des atouts qui pourraient la positionner favorablement dans le développement de ces nouvelles sources d'énergie, dont un potentiel forestier et la présence de grands consommateurs industriels. Mais les efforts et investissements requis pour permettre l'essor de ces filières exigent une collaboration accrue entre les acteurs privés et publics.

Ensuite, l'accès à une puissance électrique suffisante est aussi une condition *sine qua non* de tous grands projets de décarbonisation des secteurs industriels et miniers. Cet accès devra être garanti, entre autres par la construction de nouvelles infrastructures de distribution d'électricité, afin que cette vision d'une Côte-Nord innovante et durable puisse devenir réalité.

AMMIC offre toute sa collaboration au gouvernement du Québec pour mettre en œuvre ces conditions ainsi que pour élaborer et le déployer sa future stratégie nationale de l'hydrogène vert et des bioénergies.